



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/ICEF/1996/2
13 décembre 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
Conseil d'administration
Première session ordinaire de 1996
22-26 janvier 1996
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

POUR SUITE À DONNER

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ ET ORGANISATION DES TRAVAUX

De la première session ordinaire du Conseil d'administration,
qui se tiendra au Siège de l'Organisation des Nations Unies
du 22 au 26 janvier 1996

RÉSUMÉ

Le présent document contient l'ordre du jour provisoire annoté et l'organisation des travaux de la première session ordinaire de 1996 du Conseil d'administration. On trouvera en annexe le calendrier proposé pour la session.

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

- Point 1 : Ouverture de la session
- a) Élection du bureau du Conseil d'administration pour 1996
 - b) Déclarations du Président et de la Directrice générale
- Point 2 : Adoption de l'ordre du jour provisoire, calendrier et organisation des travaux
- Point 3 : Suivi de la réforme de la gestion
- Exposé de la mission de l'UNICEF
- Point 4 : Opérations d'urgence de l'UNICEF
- Point 5 : Notes de stratégie concernant les programmes de pays
- a) Afrique
 - b) Amériques et Caraïbes
 - c) Asie
 - d) Europe centrale et orientale, Communauté d'États indépendants et États baltes
 - e) Moyen-Orient et Afrique du Nord
- Point 6 : Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
- Point 7 : Cinquantième anniversaire de l'UNICEF
- Point 8 : Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil économique et social
- Point 9 : Questions diverses
- Point 10 : Clôture de la session – Déclarations finales de la Directrice générale et du Président

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

1. Ouverture de la session

a) Élection du bureau du Conseil d'administration pour 1996

Après l'ouverture de la session, le Conseil d'administration sera appelé à élire le président et quatre vice-présidents représentant les groupes régionaux de l'ONU. Conformément à la décision 1992/7 (E/ICEF/1992/14), le président sera élu parmi les candidats présentés par le groupe des États d'Europe orientale qui sont membres du Conseil d'administration.

b) Déclarations du Président et de la Directrice générale

Après l'élection du bureau, des déclarations liminaires seront faites par le Président du Conseil d'administration et la Directrice générale.

2. Adoption de l'ordre du jour provisoire, calendrier et organisation des travaux

[POUR SUITE À DONNER]

L'ordre du jour provisoire a été établi conformément aux décisions pertinentes du Conseil d'administration, en particulier compte tenu du programme de travail pour 1996 adopté par le Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire en septembre 1995.

Le calendrier et l'organisation des travaux figurent en annexe.

Des projets de décision seront adoptés à l'issue de l'examen de chacun des points de l'ordre du jour. Toutefois, si nécessaire, l'emploi du temps sera aménagé de manière à permettre aux membres du Conseil d'administration de mener des consultations officielles sur tous les projets de décision en suspens.

Lorsque l'examen d'un point de l'ordre du jour sera achevé plus tôt que prévu, le Conseil d'administration passera au point suivant et le calendrier des travaux sera réaménagé en conséquence.

3. Suivi de la réforme de la gestion

[POUR SUITE À DONNER – E/ICEF/1996/AB/L.3]

Ce rapport fait suite à la décision 1995/25 du Conseil d'administration (E/ICEF/1995/9/Rev.1), adoptée à la troisième session ordinaire de 1995, dans laquelle le secrétariat est prié de continuer à tenir les membres du Conseil d'administration informés de la suite donnée à l'étude de gestion.

Exposé de la mission de l'UNICEF

[POUR SUITE À DONNER – E/ICEF/1996/AB/L.2]

Dans sa décision 1995/7 (E/ICEF/1995/9/Rev.1), adoptée à la première session ordinaire de 1995, le secrétariat a été prié de soumettre au Conseil d'administration, pour examen, un projet d'exposé de la mission globale de l'UNICEF. Dans le cadre de la réforme de la gestion, le Conseil d'administration a examiné à sa session annuelle de 1995 un rapport sur les questions concernant la mission de l'UNICEF (E/ICEF/1995/AB/L.11), qui suggérait quelques thèmes de réflexion visant à faciliter les débats. Lors de cette session, le Conseil d'administration a décidé, comme l'avait proposé le Directeur général, d'examiner le projet d'exposé de la mission de l'UNICEF à la présente session.

4. Opérations d'urgence de l'UNICEF

Pour l'examen de ce point, le Conseil d'administration sera saisi des deux rapports suivants :

Services d'urgence de l'UNICEF : mission et stratégies

[POUR SUITE À DONNER – E/ICEF/1996/4]

Ce rapport fait suite à la décision 1994/A/8 (E/ICEF/1994/13/Rev.1) du Conseil d'administration, dans laquelle le secrétariat était prié d'établir un document sur la stratégie de l'UNICEF en matière d'aide d'urgence, ainsi qu'à la décision 1995/7 du Conseil d'administration (E/ICEF/1995/9/Rev.1), dans laquelle le secrétariat était prié de soumettre au Conseil d'administration un projet d'exposé de mission concernant les opérations d'urgence. Ces deux sujets étant étroitement liés, le secrétariat a décidé de les traiter dans un même rapport.

Opérations d'urgence de l'UNICEF

[POUR INFORMATION – E/ICEF/1996/7]

Un rapport sur cette question est présenté chaque année au Conseil d'administration comme suite aux décisions pertinentes du Conseil d'administration, du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale. Le rapport ci-dessus donne un aperçu d'ensemble de la nature et de l'ampleur des interventions menées par l'UNICEF en 1995 pour répondre à des situations d'urgence, et en dresse un bilan.

5. Notes de stratégie concernant les programmes de pays

[POUR SUITE À DONNER – E/ICEF/1996/P/L.1-E/ICEF/1996/P/L.40]

À sa première session ordinaire de 1995, le Conseil d'administration a approuvé une nouvelle procédure pour l'examen et l'approbation des recommandations relatives aux programmes de pays (E/ICEF/1995/9/Rev.1, décision 1995/8). Conformément à cette décision, le secrétariat a établi des notes de stratégie succinctes concernant les programmes de pays aux fins

/...

d'examen et d'approbation par le Conseil d'administration. Les notes de stratégie, qui portent sur les programmes de coopération à mettre en oeuvre au début de 1997, visent à informer assez tôt le Conseil d'administration des vues concernant le dosage entre les stratégies et priorités du programme et sur le poids à leur accorder. Compte tenu du cycle adopté pour la programmation par pays, il a été décidé que les notes de stratégie seraient soumises au Conseil d'administration à la présente session, et que les recommandations finales relatives aux programmes de pays lui seraient soumises à sa dernière session ordinaire de 1996.

Après une déclaration liminaire de la Directrice générale sur les notes de stratégie et les travaux préparatoires, chaque directeur régional donnera un bref aperçu des activités menées dans la région dont il s'occupe ainsi qu'un résumé des notes de stratégie concernant les pays de cette région qui sont soumises à la présente session.

a) Afrique

[POUR SUITE À DONNER – E/ICEF/1996/P/L.1-E/ICEF/1996/P/L.15]

Les notes de stratégie soumises au Conseil d'administration pour examen et approbation portent sur les quinze pays suivants : Afrique du Sud, Comores, Lesotho, Malawi, Namibie, République-Unie de Tanzanie, Sao Tomé-et-Principe et Zambie, pour la région de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe; Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Nigéria, République centrafricaine, Sénégal et Togo, pour la région de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale.

b) Amériques et Caraïbes

[POUR SUITE À DONNER – E/ICEF/1996/P/L.16-E/ICEF/1996/P/L.27]

Les notes de stratégie soumises au Conseil d'administration pour examen et approbation portent sur les 12 pays suivants : Argentine, Belize, Chili, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Guatemala, Jamaïque, Nicaragua, Panama, République dominicaine et Uruguay.

c) Asie

[POUR SUITE À DONNER – E/ICEF/1996/P/L.28-E/ICEF/1996/P/L.33]

Les six notes de stratégie soumises au Conseil d'administration pour examen et approbation portent sur la Malaisie, la Mongolie et les pays insulaires du Pacifique, pour la région de l'Asie orientale et du Pacifique; le Bhoutan, le Népal et le Sri Lanka, pour la région de l'Asie du Sud.

d) Europe centrale et orientale, Communauté d'États indépendants et États baltes

[POUR SUITE À DONNER – E/ICEF/1996/P/L.34-E/ICEF/1996/P/L.35]

Les notes de stratégie soumises au Conseil d'administration pour examen et approbation portent sur deux pays : Moldova et Turquie.

e) Moyen-Orient et Afrique du Nord

[POUR SUITE À DONNER – E/ICEF/1996/P/L.36-E/ICEF/1996/P/L.40]

Les notes de stratégies soumises au Conseil d'administration pour examen et approbation portent sur les cinq pays suivants : Liban, Maroc, Oman, Soudan et Tunisie.

6. Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes

[POUR SUITE À DONNER – E/ICEF/1996/3]

Le secrétariat invite le Conseil d'administration à approuver le cadre défini par l'UNICEF pour le suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Beijing (Chine) en septembre 1995, qui figure dans le rapport susmentionné.

7. Cinquantième anniversaire de l'UNICEF

[POUR INFORMATION – E/ICEF/1996/5]

Ce rapport contient un bref aperçu des activités entreprises pour commémorer le cinquantième anniversaire de l'UNICEF.

8. Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil économique et social

[POUR SUITE À DONNER – E/ICEF/1996/6]

Après avoir examiné à sa troisième session ordinaire de 1995 un rapport intérimaire sur la suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 1995 (E/ICEF/1995/CRP.47), le Conseil d'administration a décidé qu'à l'avenir le secrétariat lui présenterait un bref rapport à la session qui suit la session de fond du Conseil, et un rapport plus complet à sa première session ordinaire de l'année suivante. Le présent rapport est soumis comme suite à cette décision.

9. Questions diverses

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Conseil d'administration sera saisi, pour information, du rapport intérimaire sur l'audit du bureau de pays de l'UNICEF au Kenya (E/ICEF/1996/AB/L.1). Ce rapport fait suite à la décision 1995/27 (E/ICEF/1995/9/Rev.1), adoptée à la troisième session ordinaire de 1995, dans laquelle le secrétariat a été prié de faire rapport au Conseil d'administration à chaque session sur toutes les activités d'audit concernant le bureau du Kenya jusqu'à ce que la question soit résolue.

En outre, le Conseil d'administration voudra peut-être examiner toute autre question dont il sera saisi au titre de ce point de l'ordre du jour.

10. Clôture de la session : observations finales de la Directrice générale et du Président

La Directrice générale et le Président feront des observations finales, avant la clôture de la session.

Annexe

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1996 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, 22-26 JANVIER 1996*

PROJET DE CALENDRIER ET ORGANISATION DES TRAVAUX

LUNDI 22 JANVIER	Matin/après-midi	Point 1	Ouverture de la session :
		Point 2	a) Élection du bureau du Conseil d'administration pour 1996
		Point 3	b) Déclarations du Président et de la Directrice générale
		Point 4	Adoption de l'ordre du jour provisoire, calendrier et organisation des travaux
			Suivi de la réforme de la gestion
			Exposé de la mission de l'UNICEF
			Opérations d'urgence de l'UNICEF
MARDI 23 JANVIER	Matin/après-midi	Point 4 (suite)	Opérations d'urgence de l'UNICEF (suite)
		Point 5	Notes de stratégie concernant les programmes de pays :
			a) Afrique (15)
MERCREDI 24 JANVIER	Matin	Point 5 (suite)	b) Amériques et Caraïbes (12)
	Après-midi	Point 5 (suite)	b) Amériques et Caraïbes (suite)
			c) Asie (6)
			d) Europe centrale et orientale, Communauté d'États indépendants et États baltes (2)
			e) Moyen-Orient et Afrique du Nord (5)
JEUDI 25 JANVIER	Matin	Point 5 (suite)	e) Moyen-Orient et Afrique du Nord (suite)
	Après-midi	Point 6	Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
		Point 7	Cinquantième anniversaire de l'UNICEF
		Point 8	Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil économique et social
VENDREDI 26 JANVIER	Matin/après-midi	Point 9	Questions diverses
		Point 10	Clôture de la session : observations finales de la Directrice générale et du Président

* Si l'examen d'un point de l'ordre du jour est achevé plus tôt que prévu, le Conseil d'administration passera au point suivant et réaménagera le calendrier de ses travaux en conséquence.
